



**AÉROPORT DE QUÉBEC INC (AQI)
CAHIER TARIFAIRE
(EXTRAIT)**

En vigueur le 1er janvier 2025

TAXES À LA CONSOMMATION

**À moins d'indication contraire,
tous les prix affichés dans ce cahier
doivent être majorés de la TPS et de la TVQ en vigueur.**

1. Redevances d'atterrissage

1.1 Aéronef à réaction ou à turbopropulseurs

Posé-décollé : **50 % du tarif ci-dessous**

Redevance minimale : **68.90 \$ par atterrissage**

Vols intérieurs

Masse de l'aéronef (kilos)	Tarif (par tranche de 1000 kg ou moins)
21 000 kg et moins	9.53 \$
21 001 kg à 45 000 kg	12.00 \$
45 001 kg et plus	14.32 \$

Vols transfrontaliers / internationaux

Masse de l'aéronef (kilos)	Tarif (par tranche de 1000 kg ou moins)
30 000 kg et moins	12.74 \$
30 001 kg à 70 000 kg	15.27 \$
70 001 kg et plus	21.05 \$

1.2 Aéronef à piston

Aviation de plaisance, école de pilotage et aviation commerciale

Posé-décollé : **50 % du tarif**

Redevance pétrolière : **8.79 cents/litre**

Huile de lubrification de Carter: **1.55 cents/litre**

Aviation de plaisance

27.55 \$ par atterrissage ou forfait annuel de **1 653 \$**

École de pilotage

27.55 \$ par atterrissage ou forfait annuel de **1 653 \$**

Aviation commerciale

27.55 \$ par atterrissage. Forfait annuel non-disponible.

1.3 Permis annuel pour les exploitants d'hélicoptères sur le site

Aviation de plaisance, école de pilotage et aviation commerciale	Tarif
Hélicoptère à turbopropulseurs	Tarif par atterrissage: 68.90 \$ ou tarif annuel de 1 653 \$
Hélicoptère à pistons	Tarif par atterrissage: 27.55 \$ ou tarif annuel de 1 653 \$

2. Redevances d'aérogare

Nombre de sièges	Tarif/ aéronef	
	Vol intérieur	Vol international ou vol intérieur avec présentation à la douane
0-9	30.72 \$	71.28 \$
10-15	61.41 \$	142.46 \$
16-25	94.58 \$	219.26 \$
26-45	165.85 \$	384.02 \$
46-60	236.87 \$	548.62 \$
61-89	379.13 \$	878.03 \$
90-125	521.59 \$	1 207.41 \$
126-150	616.46 \$	1 426.84 \$
151-200	853.42 \$	1 975.71 \$
201-250	1 114.50 \$	2 579.62 \$
251-300	1 375.28 \$	3 183.04 \$
301-400	1 636.10 \$	3 786.78 \$
401 et plus	2 015.35 \$	4 664.83 \$

3. Redevances de passerelle

Type d'aéronef	Tarif/ utilisation
1 à 50 sièges	81.00 \$
51 à 100 sièges	152.00 \$
101 sièges et plus	224.00 \$

4. Redevances de stationnement d'aéronef

Poids de l'aéronef	Redevance journalière *
10 000 kg et moins	35.00 \$
10 001 kg à 30 000 kg	60.00 \$
30 001 kg à 60 000 kg	96.00 \$
60 001 kg à 100 000 kg	144.00 \$
100 001 kg à 200 000 kg	242.00 \$
200 001 kg à 300 000 kg	336.00 \$
Plus de 300 000 kg	434.00 \$

*Ce tarif s'applique si l'aéronef est stationné 6 heures et plus pour une période de 24h

5. Redevance de sûreté aéroportuaire

7.65 \$ par passager embarqué

6. Redevance de salle à bagages

7.55 \$ par passager embarqué

7. Système de traitement des passagers

Positions d'embarquement (CUTE) et bornes libre-service (CUSS)

2.65 \$ par passager embarqué

8. Frais d'améliorations aéroportuaires (FAA)

40.00 \$ par passager embarqué

9. Frais d'aviation générale (FAG)

40.00 \$ par passager embarqué

Ce tarif s'applique à tous les passagers qui embarquent dans un aéronef de 10 sièges passagers et plus sans passer par l'aérogare principale. Les frais d'aviation générale ne s'appliquent pas au personnel navigant des compagnies aériennes.